

RAPPORT ANNUEL



2016

FILIA-MAIF



Rapport annuel 2016 Filia-MAIF

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION

P.04

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE 2017

P.06

LE RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P. 18

LES RÉOLUTIONS

ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUIN 2017

P.20

LES ÉTATS FINANCIERS

P.22

LES BRANCHES PRATIQUÉES

EN FRANCE

P.54



**Les membres du conseil
d'administration
et de la direction
après la séance du conseil
post-AG du 14/06/2017**

Le conseil d'administration

Président

Dominique Mahé



La direction

Directeur général

Éric Berthoux



Vice-président

Thierry Monminoux

Administrateurs

César Albertini
Christian Cortes
Annick Couaillier
Arnaud Courdesses
Bertrand Gaget
Olivier Lorthios
Jean-Philippe Mariette
Christine Mathé-Cathala
Isabelle Maupin
Thierry Monminoux
Alain Pennel
Christian Ponsolle
Annick Valette

Casden Banque Populaire, représentée par Norbert Attali
MAIF, représentée par Yves Pellicier
MGEN, représentée par Bertrand Souquet

Censeurs

Thierry Beaudet
Alain Charles
Antonia Cubeddu Gerez
Nadine Naas
Laurent Pertusa
Sandrine Spaeter-Loehrer

Les frais généraux, qui proviennent pour l'essentiel de la refacturation des prestations de la MAIF, s'élèvent à 184,4 millions d'euros, en hausse de 2,2 millions d'euros (+ 1,2 %) par rapport à 2015.

Les produits nets des placements, en légère baisse (-2,9 millions d'euros), atteignent 42,3 millions d'euros. Au global, le résultat net comptable de l'exercice 2016 s'établit à 32 millions d'euros, bien supérieur

à la moyenne des cinq derniers exercices, après un résultat de 40,7 millions d'euros en 2015.

32

Résultat net comptable
de l'exercice 2016
(en millions d'euros).

Analyse de l'activité au cours de l'exercice et de la situation financière

→ LA PRODUCTION

En 2016, le sociétariat Filia-MAIF et l'ensemble des produits poursuivent la progression constatée en 2015.

Cette croissance résulte principalement de la forte hausse des entrées sous l'effet de la mobilisation du réseau et des actions commerciales.

Les sorties, en augmentation, comprises entre 7 % et 12 % selon les contrats par rapport à 2015, ralentissent le développement du fait essentiellement :

- d'une progression des sorties « loi Hamon » d'environ 60 %, partiellement compensées par une baisse des sorties volontaires de fin d'année. Toutefois, la situation n'est pas immédiatement comparable puisqu'en 2015, le traitement des résiliations « loi Hamon » n'avait démarré qu'à partir du mois de mars,
- de l'augmentation des départs à l'initiative de l'entreprise (suite à des mises en demeure, en majorité pour défaut de paiement),
- des transferts vers la MAIF, qui après avoir été stables en 2015, repartent légèrement à la hausse.

Le portefeuille IARD

869 745 sociétaires	+ 1,68 %	512 569 contrats Pacs	+ 0,56 %
591 823 contrats Vam	+ 0,74 %	584 682 contrats Raqvam	+ 0,76 %
806 519 véhicules	+ 0,91 %	256 994 contrats Praxis	+ 3,10 %
dont 722 053 quatre roues	+ 1,21 %		

01 Analyse de l'activité

Le sociétariat

En 2016, le portefeuille Filia-MAIF augmente de 14 352 sociétaires.

Le portefeuille se développe en raison d'une bonne performance sur les recrutements de nouveaux sociétaires (+ 5 % d'adhésions par rapport à 2015). L'augmentation des radiations freine la croissance (+ 8 % par rapport à 2015). Les motifs de sorties sont essentiellement liés à la loi Hamon et aux mises en demeure.

Après une relative stabilité en 2015, les transferts de sociétaires Filia-MAIF vers la MAIF sont repartis à la hausse (22 023 en 2016 contre 20 658 en 2015, soit + 7 %).

Le taux annuel de radiation hors transferts augmente légèrement cette année à 7,5 % contre 7,2 % en 2015. Il reste cependant en dessous des taux de 2013 et 2014 (respectivement 7,8 % et 7,7 %).

N. B. : le taux de radiation des sociétaires et les taux de résiliation des contrats et risques présentés dans la suite du document ne tiennent pas compte des transferts de Filia-MAIF vers la MAIF.

869 745 sociétaires,
en progression
de 1,68 %.

Les contrats d'assurance de biens : Vam

Vam poursuit la croissance constatée en 2015 avec + 8 630 véhicules quatre roues en 2016.

Comme l'année précédente, le marché automobile quatre roues a progressé avec une croissance des immatriculations des véhicules aux particuliers de 1,3 % par rapport à 2015. Dans ce contexte, la production Vam quatre roues s'est montrée plus performante, avec une hausse des entrées de 3 % par rapport à l'an passé.

Le taux de résiliation annuel du contrat Vam quatre roues s'établit à 12,6 % en 2016, soit une hausse de 0,7 point par rapport à 2015 du fait notamment de l'augmentation des sorties « loi Hamon », ainsi que des départs pour vente. Au global, les sorties sont supérieures de 7 % par rapport à 2015.

Les transferts de véhicules quatre roues de Filia-MAIF vers la MAIF repartent à la hausse (+ 5,6 %).

722 053 véhicules quatre roues,
en progression
de 1,21 %.

Les contrats d'assurance de biens : Raqvam

Le portefeuille Raqvam progresse légèrement comme en 2015.

Le stock Raqvam croît en 2016 de 4 395 contrats dans un contexte de marché contrasté. En effet, le nombre des mises en chantier de logements a crû de 11 % par rapport à 2015 (données à fin novembre 2016). En revanche, les taux bas favorables à la renégociation des crédits immobiliers cumulés aux effets de la loi Hamon ont multiplié les possibilités pour les bancassureurs de capter les contrats assurés à la concurrence.

La production Raqvam s'est révélée dynamique (+ 8 % d'entrées). Dans le même temps, les résiliations « toutes causes » ont également fortement augmenté par rapport à 2015, essentiellement en lien avec la « loi Hamon », les déménagements et les transferts vers la MAIF.

Au global, le taux de sorties Raqvam est supérieur de 0,4 point par rapport à 2015 (8,7 % contre 8,3 %).

584 682 contrats Raqvam,
en progression
de 0,76 %.

Les contrats d'assurance de personnes : Pacs

En 2016, Pacs comptabilise 2 877 contrats supplémentaires en portefeuille.

Les souscriptions Pacs n'augmentent que de 1 %, alors que les sorties s'élèvent à + 9 % par rapport à 2015. De fait, le stock progresse peu (+ 0,56 %).

Le taux de résiliation annuel du contrat Pacs est de 7,6 % en 2016, contre 7,3 % en 2015.

Les transferts de Filia-MAIF vers la MAIF sont supérieurs de près de 6 % en 2016 par rapport à 2015.

512 569 contrats Pacs,
en progression
de 0,56 %.

Les contrats d'assurance de personnes : Praxis

La croissance du portefeuille Praxis se poursuit en 2016, mais dans une moindre proportion qu'en 2015 (+ 3,10 % contre + 5,26 %).

Le portefeuille Praxis poursuit sa progression en 2016 avec 7 717 contrats supplémentaires. Néanmoins, le développement se ralentit par rapport à 2015 du fait de souscriptions en baisse (- 6 % par rapport à 2015), combiné à une hausse importante des résiliations (+ 12 %).

Les transferts de Filia-MAIF vers la MAIF sont 12 % supérieurs à 2015.

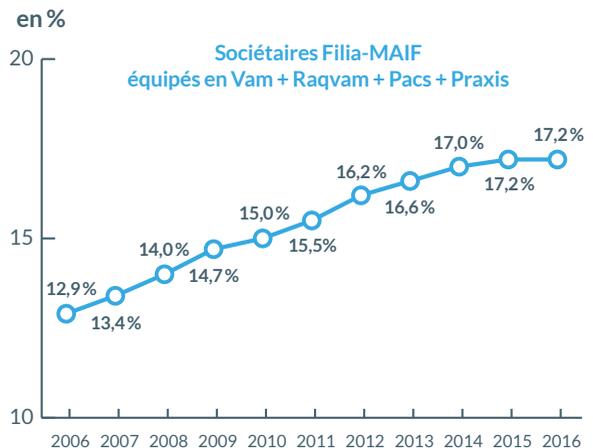
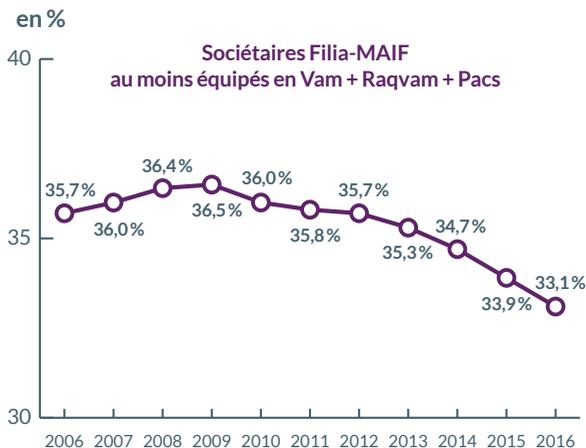
Le taux de résiliation annuel du contrat Praxis se dégrade (6 % en 2016 contre 5,5 % en 2015).

256 994

contrats Praxis,
en progression
de 3,10 %.

Les indicateurs de fidélité

En 2016, la part de sociétaires Filia-MAIF équipés des quatre contrats a stagné par rapport à 2015, tandis que celle des sociétaires équipés des contrats Vam, Raqvam et Pacs a poursuivi sa baisse (-0,8 point).



Au 31 décembre 2016 :

- 17,2 % détiennent les quatre contrats (Vam, Raqvam, Pacs, Praxis), comme en 2015,
- 33,1 % des sociétaires ont souscrit au moins les trois contrats Vam, Raqvam et Pacs, contre 33,9 % en 2015.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2016 progresse de 4,1 millions d'euros (+ 0,7 %) par rapport à 2015, sous l'effet de la progression du parc assuré (Vam et Praxis) et de la déformation du portefeuille, en l'absence de mesures tarifaires.

626,3

chiffre d'affaires (en millions d'euros),
en progression de 0,7 %.

→ LES SINISTRES

Du point de vue de la sinistralité, l'année 2016 au global est moins favorable :

- un risque habitation en hausse caractérisé par un niveau de fréquence hors événements climatiques en augmentation (+ 2,2 %) et d'une charge pour événements climatiques en hausse de près de + 8 millions d'euros,
- une sinistralité du risque automobile dégradée avec :
 - un niveau de fréquence en hausse de 1,6 %, essentiellement en responsabilité civile matérielle et corporelle,
 - des coûts moyens en progression de + 2,6 %.

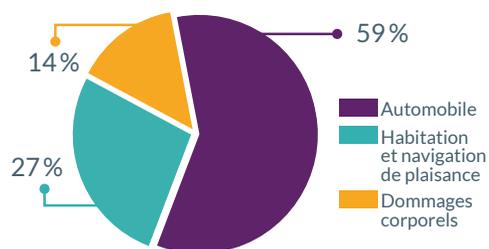
→ LES PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2016, le montant total des provisions techniques, brutes de réassurance, s'élève à 1 073,4 millions d'euros contre 1 044,4 millions d'euros en 2015.

Les principaux postes sont :

- provisions pour sinistres et pour primes : **934,4 millions d'euros**,
- provisions pour égalisation des risques (PER) : **19,2 millions d'euros**,
- provisions mathématiques de rentes : **119,8 millions d'euros**.

Répartition des provisions de sinistres brutes (hors PER) par contrat



→ LA RÉASSURANCE CÉDÉE

Pour l'exercice en cours 2016 considéré isolément, le solde de la réassurance cédée s'améliore à - 8,7 millions d'euros en 2016, contre - 9,5 millions d'euros en 2015.

Le niveau des cotisations cédées aux réassureurs est en baisse de 7,3 % (16,5 millions d'euros en 2016, contre 17,8 millions d'euros en 2015).

Le montant des sinistres pris en charge par la réassurance augmente significativement, en 2016, de 7,5 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une sinistralité « événements climatiques et catastrophes naturelles » plus favorable à la réassurance sur les exercices antérieurs.

Au final, le solde de la réassurance cédée tous exercices confondus ressort à - 9,1 millions d'euros, en amélioration de 11,8 millions d'euros par rapport à 2015.

01 Analyse de l'activité

→ LES FRAIS GÉNÉRAUX

Nets de commissions, les frais généraux ressortent à 184,4 millions d'euros, en faible augmentation de 2,2 millions d'euros par rapport à 2015. Cette variation provient essentiellement de la refacturation des prestations de la MAIF (179,3 millions d'euros contre 175,6 millions d'euros en 2015). Le ratio frais généraux sur cotisations est de 29,4 %.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous indique la décomposition, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

Total par échéance (en milliers d'euros)

Année	Montant des dettes	de 0 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 jours	> 61 jours
2016	2	2	0	0	0
2015	6	6	0	0	0

→ LES PLACEMENTS

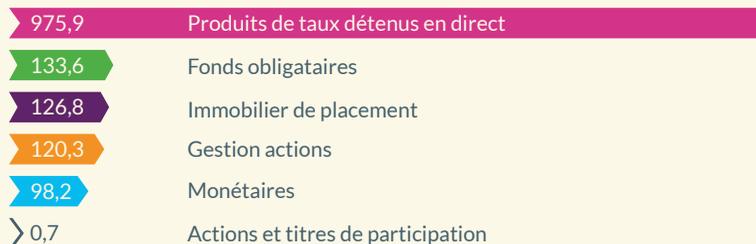
Les produits nets des placements diminuent de 2,9 millions d'euros pour atteindre 42,3 millions d'euros dans un contexte de taux d'intérêt bas et de marchés boursiers incertains avec des événements tels que le vote de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, le résultat de l'élection américaine ou le référendum en Italie. Cependant, ces événements ont finalement eu peu d'impact sur les performances des places boursières (STOXX Europe 600: - 1,2 %, CAC 40: + 4,9 %).

Les actifs gérés

Au 31 décembre 2016, le montant total des actifs gérés en valeur nette comptable ressort à 1455,5 millions d'euros contre 1428,6 millions d'euros en 2015. Conformément à la politique d'investissements et de placements 2016, les actifs de Filia-MAIF restent principalement investis en produits de taux détenus en direct, tout en poursuivant la recherche de diversification, notamment par des investissements en fonds immobiliers.

Leur répartition est la suivante :

Répartition de la valeur nette comptable des actifs (en millions d'euros)



Au 31 décembre 2016, le portefeuille est globalement en plus-values latentes pour 155,3 millions d'euros contre 153,1 millions d'euros en 2015. La légère hausse des plus-values latentes est principalement liée à la baisse des taux d'intérêt à long terme, de l'ordre de 0,2 % pour le taux d'intérêt français à 5 ans.

Leur répartition est la suivante :



Les produits nets des placements

Le contexte boursier moins favorable en 2016 a contribué à la réalisation de plus-values sur les fonds actions d'un montant moins important que celui de l'exercice 2015.

La baisse des taux obligataires en 2016 a également amené des rendements inférieurs.

Cette baisse des revenus est compensée par la croissance des dividendes versés par les fonds immobiliers acquis ces dernières années et la hausse des plus-values réalisées sur les fonds obligataires.

Les produits nets des placements ressortent au final à 42,3 millions d'euros en diminution de 2,9 millions d'euros par rapport à l'année 2015.

Le taux de rendement de l'actif géré s'établit à 2,91 % cette année contre 3,24 % en 2015 ; les produits nets des placements diminuent de 6,5 % et l'actif croît de 1,9 %.

→ LES CHARGES ET PRODUITS DIVERS

Le solde des charges et produits divers est déficitaire de 22,1 millions d'euros, amélioré de 7,3 millions d'euros par rapport au solde 2015. Cette évolution est principalement liée à l'impôt sur les sociétés, Filia-MAIF supportant une charge d'impôt de 13 millions d'euros liée notamment à la baisse du résultat comptable avant impôt.

→ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net comptable de l'exercice 2016 s'établit à 32 millions d'euros, d'un niveau très satisfaisant pour la deuxième année consécutive.

L'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes 2016, a approuvé la proposition du conseil d'administration d'affectation du résultat excédentaire sur le poste réserve de sécurité qui atteindrait 155,3 millions d'euros.

→ LES CAPITAUX PROPRES

Le montant des capitaux propres de Filia-MAIF au 31 décembre 2016 s'élève à 308,8 millions d'euros, en augmentation de 32 millions d'euros.

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les capitaux propres de Filia-MAIF sont répartis de la façon suivante :



→ LES ÉLÉMENTS DE SOLVABILITÉ

Le taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité (norme Solvabilité 2) ressort à 169,2 % en 2016.

Utilisation d'instruments financiers à terme

Filia-MAIF ne possède pas d'instruments financiers à terme en propre au 31 décembre 2016 et n'a réalisé aucune transaction sur ces mêmes instruments au cours de l'année pour compte propre.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour.

Dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que la MAIF possède plus des deux tiers du capital social de la société.

Changement dans la composition du conseil d'administration

Monsieur Thierry Monminoux a été nommé vice-président par le conseil d'administration en sa séance du 14 juin, en remplacement de Monsieur Alain Borjon-Guillerminet, démissionnaire de son mandat d'administrateur.

Le mandat d'administratrice de Madame Isabelle Maupin, nommée provisoirement par le conseil d'administration le 15 juin 2016 en remplacement de Madame Martine Roux démissionnaire, ainsi que le mandat de censeur de Monsieur Laurent Pertusa, nommé provisoirement lors de la même séance du conseil en remplacement de Madame Isabelle Maupin démissionnaire de ce mandat, ont été ratifiés à l'assemblée générale ordinaire pour la durée des mandats restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'est à renouveler.

Informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société

Conformément à l'article L 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, figure en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social (notamment les mandats de gérant, d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire, de membre du conseil de surveillance...) dans toutes sociétés civiles ou commerciales françaises ou étrangères. En revanche, les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels des associations, fondations, GIE, mutuelles relevant du Code de la mutualité, sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

Information relative aux conventions conclues avec un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Aucune convention à enjeu significatif au sens de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 n'est intervenue sur l'exercice 2016.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Filiales et participations

Aucune participation n'a été prise par la société au cours de l'exercice.

État de la participation des salariés au capital de Filia-MAIF

Le personnel de Filia-MAIF ne détient aucune action dans le capital de la société. Conformément à la loi, l'assemblée générale a été consultée à ce titre en 2016.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

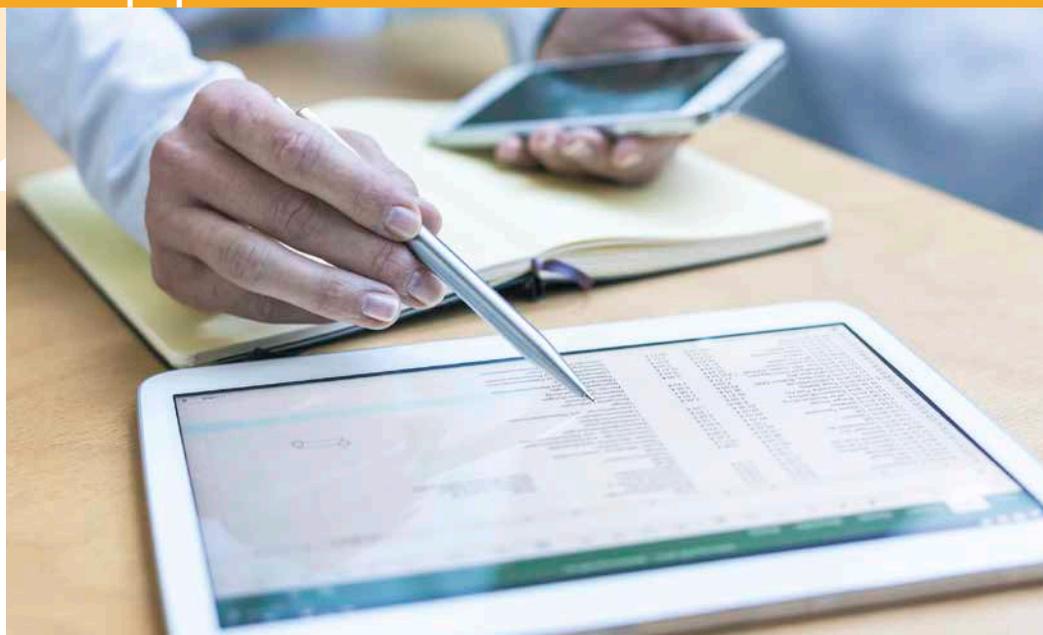
Filia-MAIF doit continuer à porter la plus grande attention à la qualité du profil des nouveaux souscripteurs, et maîtriser les flux des sorties, compte tenu notamment du nombre encore important de transferts de sociétaires Filia-MAIF vers la MAIF.

Des réflexions seront également menées sur la représentativité des adhérents Filia-MAIF et la participation accrue de ces derniers au sein du groupe MAIF, en lien avec le projet politique énoncé dans le projet stratégique MAIF intitulé « l'Audace de la Confiance ».

Résultats de la société au cours des cinq dernières années

Nature des indications	2012 N - 4	2013 N - 3	2014 N - 2	2015 N - 1	2016 N
1- Capital en fin d'exercice					
11- Capital social	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
111- capital appelé	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
112- capital non appelé	-	-	-	-	-
12- Nombre d'actions	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
2- Opérations et résultats de l'exercice					
21- Chiffre d'affaires hors taxes	599 128 446,00	610 320 664,00	612 473 709,00	622 175 504,00	626 305 319,00
22- Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	9 543 376,00 <i>excédent</i>	43 634 586,00 <i>excédent</i>	40 216 663,00 <i>excédent</i>	73 895 159,00 <i>excédent</i>	50 560 312,00 <i>excédent</i>
23- Impôts sur les bénéfices	- 12 807 903,00	- 21 739 223,41	- 21 809 810,73	- 26 838 613,00	- 13 012 675,00
24- Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	- 297 960,00	- 612 668,00	- 602 897,00	- 2 148 093,00	- 1 689 473,00
25- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions <i>Au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes</i>	5 624 593,00 <i>excédent</i>	11 591 522,00 <i>excédent</i>	11 366 627,00 <i>excédent</i>	40 653 879,00 <i>excédent</i>	31 992 627,00 <i>excédent</i>
3- Résultats par action					
31- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 4,75 <i>déficit</i>	28,38 <i>excédent</i>	23,74 <i>excédent</i>	59,88 <i>excédent</i>	47,81 <i>excédent</i>
32- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	7,50 <i>excédent</i>	15,46 <i>excédent</i>	15,16 <i>excédent</i>	54,21 <i>excédent</i>	42,66 <i>excédent</i>
4- Personnel					
41- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2,00	2,00	2,00	2,00	3,00
42- Montant de la masse salariale de l'exercice	131 374,00	130 678,00	139 366,00	137 311,00	180 604,00
43- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	62 878,00	63 042,00	67 773,00	69 154,00	110 916,00

Le rapport



Le rapport des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Filia-MAIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4 et 8 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard, notamment, de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3 de l'annexe aux comptes. Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de Filia-MAIF, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.
- Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances était en cohérence avec l'intention de détention de ces titres par Filia-MAIF et nous avons examiné les hypothèses retenues et la documentation préparée.
- Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 10 mai 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy



Le commissaire aux comptes
Mazars

Olivier Leclerc



Les résolutions



Les résolutions adoptées à l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2017

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce approuve en tant que de besoin les opérations effectuées.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation de résultat telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration.

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2016, qui s'élève à 32 millions d'euros, en totalité à la réserve de sécurité qui atteindrait 155,3 millions euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de ratifier la nomination effectuée en séance du conseil du 15 juin 2016 de Madame Isabelle Maupin en qualité d'administratrice pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de ratifier la nomination effectuée en séance du conseil du 15 juin 2016 de Monsieur Laurent Pertusa en qualité de censeur pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

LE COMPTE DE RÉSULTAT FILIA-MAIF au 31 décembre 2016

Rubriques		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1
Primes acquises		626 305	17 125	609 180	603 904
Primes	+	627 906	17 651	610 255	604 945
Variation des primes non acquises	+/-	- 1 601	- 526	- 1 075	- 1 041
Produits des placements alloués	+	31 250		31 250	35 387
Autres produits techniques	+				172
Charges de sinistres		485 200	7 452	477 748	454 229
Prestations et frais payés	-	469 924	8 076	461 848	446 350
Charges des provisions pour sinistres	+/-	15 276	- 624	15 900	7 879
Charges des autres provisions techniques	+/-	13 639		13 639	9 356
Frais d'acquisition et d'administration		99 352	603	98 749	96 485
Frais d'acquisition	-	66 572		66 572	62 808
Frais d'administration	-	32 780		32 780	34 160
Commissions reçues des réassureurs	+		603	- 603	- 483
Autres charges techniques	-	6 193		6 193	5 935
Variation de la provision pour égalisation	+/-	- 1 463		- 1 463	10 884
Résultat technique de l'assurance non-vie		54 634	9 070	45 564	62 574

Chiffres exprimés en milliers d'euros

Rubriques		Opérations N	Opérations N - 1
Résultat technique de l'assurance non-vie		45 564	62 574
Produits des placements		50 358	57 947
Revenus des placements	+	39 829	39 315
Autres produits des placements	+	1 021	907
Profits provenant de la réalisation de placements	+	9 508	17 725
Charges des placements		9 497	14 066
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	1 779	1 634
Autres charges des placements	-	3 849	4 017
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	3 869	8 415
Produits des placements transférés	-	31 251	35 387
Autres produits non techniques	+	183	930
Autres charges non techniques	-	2 743	3 224
Résultat exceptionnel		- 5 919	867
Produits exceptionnels	+	224	2 475
Charges exceptionnelles	-	6 143	1 608
Participation des salariés et intéressement	-	1 689	2 148
Impôt sur les bénéfices	-	13 013	26 839
Résultat de l'exercice		31 993	40 654

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2016

ACTIF

Rubriques	N	N - 1
Capital souscrit non appelé	0	0
Actifs incorporels	0	0
Placements	1 448 088	1 409 525
Terrains et constructions	112 181	101 802
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
Autres placements	1 335 907	1 307 723
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	65 359	65 456
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 680	4 154
Provisions pour sinistres (non-vie)	60 679	61 302
Créances	210 158	202 457
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 025	11 797
<i>Primes acquises non émises et primes à annuler</i>	- 8 351	- 7 183
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	20 376	18 980
Créances nées d'opérations de réassurance	2 739	7 572
Autres créances	195 394	183 088
<i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 643	1 014
<i>Débiteurs divers</i>	193 751	182 074
Autres actifs	22 995	33 209
Actifs corporels d'exploitation	42	42
Comptes courants et caisse	22 953	33 167
Comptes de régularisation - actif	18 856	19 207
Intérêts et loyers acquis non échus	15 643	16 292
Autres comptes de régularisation	3 213	2 915
Total de l'actif	1 765 456	1 729 854

Chiffres exprimés en milliers d'euros

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2016

PASSIF

Rubriques	N	N - 1
Capitaux propres	308 771	276 778
Capital social	114 338	114 338
Autres réserves	157 958	117 304
<i>Réserve de sécurité</i>	123 322	82 669
<i>Réserve de capitalisation</i>	0	34 633
<i>Autres</i>	34 636	2
Report à nouveau	4 482	4 482
Résultat de l'exercice	31 993	40 654
Provisions techniques	1 073 437	1 044 384
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	14 190	12 589
Provisions pour sinistres (non-vie)	920 228	904 952
Provisions d'égalisation	19 218	20 681
Autres provisions techniques (non-vie)	119 801	106 162
Provisions	1 200	1 122
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	5 574	5 106
Autres dettes	360 688	388 564
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	160 752	166 659
<i>Dettes envers les sociétaires (contrats de mensualisation, cotisations perçues d'avance)</i>	154 224	159 483
<i>Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	6 528	7 176
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 754	3 645
Dettes envers les établissements de crédit	8 497	6 578
Autres dettes	188 685	211 682
<i>Personnel</i>	1 796	2 205
<i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 497	2 978
<i>Créanciers divers</i>	185 392	206 499
Comptes de régularisation – passif	15 786	13 900
Total du passif	1 765 456	1 729 854
Engagements reçus et donnés	N	N - 1
Engagements reçus	894	900
Engagements donnés	894	900
– Autres engagements donnés	894	900
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	41 224	51 081

Annexe aux comptes

• Faits caractéristiques de l'exercice	27
• Principes comptables et modes d'évaluation retenus	27
- Bilan	28
- Hors bilan	33
- Compte de résultat	33
- Dérogation aux principes généraux	34
- Changement de méthode et de présentation	34
- Événements postérieurs à la date de clôture	34
• Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	35
- Bilan	35
- Compte de résultat	45
- Autres informations	51

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 626,3 millions d'euros et connaît une progression de 4,1 millions d'euros (+ 0,7 %) en l'absence de mesures tarifaires.

Les produits nets des placements diminuent de 2,9 millions d'euros pour atteindre 42,3 millions d'euros dans un contexte de taux d'intérêt bas et de marchés boursiers incertains avec des événements tels que le vote de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, le résultat de l'élection américaine ou le référendum en Italie, mais qui ont finalement eu peu d'impact sur les performances des places boursières (STOXX Europe 600: - 1,2 %, CAC 40: + 4,9 %).

La charge globale de sinistres ressort à 430,2 millions d'euros, en hausse de 15 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'évolution défavorable de la charge des exercices en cours et antérieurs des contrats automobile et habitation.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 2,2 millions d'euros (+ 1,2 %), pour atteindre 184,4 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le ratio combiné se dégrade de 2,1 points pour atteindre 97,7 % contre 95,6 % en 2015.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 22,1 millions d'euros, baissent de 7,3 millions d'euros comparativement à l'exercice 2015, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés provenant essentiellement de la baisse du résultat comptable avant impôt.

Le résultat net comptable s'établit à 32 millions d'euros, d'un niveau très satisfaisant pour la deuxième année consécutive, conduisant à un taux de marge de 5,1 %.

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

Bilan

Note 1 : actifs incorporels

Aucun actif incorporel ne figure au bilan.

Note 2 : placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et d'actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.

Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 3 : autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1^o, 2^o, 2^o bis et 2^o ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

• Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

• Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes/décotes, comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciation de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés, soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

• Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté,

- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement, selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 4 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de la Bourse à la date de clôture.

Note 5 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 6 : actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- Matériel bureautique linéaire sur 3 ou 4 ans
- Mobilier linéaire sur 5 ou 10 ans
- Installations téléphoniques linéaire sur 5 ans

Note 7 : comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 33.

Compte tenu de l'émission des primes au 1^{er} janvier, aucuns frais d'acquisition à reporter ne sont comptabilisés.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 8 : provisions techniques

Ces provisions sont évaluées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

- Provision pour sinistres à payer

L'évaluation des dossiers enregistrés

La provision pour sinistres à payer est calculée conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances et aux articles 143-9 à 143-11 du règlement ANC n° 2015-11 et, notamment, en usant de la faculté offerte d'évaluer, au moyen d'une méthode forfaitaire, les sinistres matériels de la branche automobile, ainsi que les dommages matériels les plus fréquents de la branche habitation.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rente, les arrérages sont évalués selon les modalités décrites ci-après.

L'évaluation des sinistres tardifs

Les nombres de sinistres tardifs sont déterminés par application au nombre de dossiers enregistrés d'un pourcentage résultant de l'observation de l'historique, éventuellement corrigé d'événements exceptionnels. La provision correspondante est évaluée en tenant compte du coût des dossiers enregistrés tardivement au cours des exercices précédents.

L'évaluation des coûts futurs de gestion des dossiers

Le chargement de gestion correspond à l'estimation des frais de gestion qui seront nécessaires dans les années futures pour assurer le règlement de l'ensemble des dossiers. Il est calculé en distinguant, d'une part, les frais accessoires réglés dans les dossiers et, d'autre part, les frais généraux afférents à la gestion des sinistres.

Le chargement au titre des frais accessoires résulte d'un calcul proportionnel au poids des natures de dépenses concernées.

Le chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des sinistres est déterminé, pour chaque catégorie de sinistres, en appliquant au nombre de dossiers restant à régler :

- d'une part, la cadence de classement observée sur le passé,
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés, pour chaque étape de la vie du dossier, à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces estimations prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la clôture des dossiers.

- Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État (TME), conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité, conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC et un taux technique qui ne peut excéder 75 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État.

La provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion,
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

– Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

– Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Note 9: provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 35.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Elle n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Compte de résultat

Note 10: cotisations

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des cotisations est fixée au 1^{er} janvier. Seul le contrat Sollicitudes fait exception et donne lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 11: produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises des dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir, ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement, ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements, et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 12: charges par destination

Toutes les charges comptabilisées par nature en classe 9 sont réaffectées mensuellement en charges par destination.

La ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs, puis déversées sur les destinations.

Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou des dépréciations selon leur nature.

Note 13 : produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont précisés dans la note 46.

Note 14 : produits et charges non techniques

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Autres produits non techniques » et « Autres charges non techniques » sont précisés dans la note 47.

Dérogation aux principes généraux

Filia-MAIF n'a pas dérogé aux principes généraux en 2016.

Changement de méthode et de présentation

Note 15 : changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 16 : changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Le décret 2015-513 du 7 mai 2015 a supprimé le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les organismes exerçant une activité d'assurance non-vie et les réassureurs au 1^{er} janvier 2016.

En application de l'article 19 de ce même décret, le montant de réserve de capitalisation au bilan à la clôture du 31 décembre 2015 a été viré au compte « autres réserves ».

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées de la page 35 à la page 51 sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 17 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N - 1	Acquisitions Augmentations Transferts	Cessions Diminutions Transferts	Valeur brute N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	101 802	12 097	1 718	112 181
Immobilisations				
Parts de sociétés	101 802	12 097	1 718	112 181
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 307 723	1 134 671	1 106 487	1 335 907
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	55			55
Total	1 409 580	1 146 768	1 108 205	1 448 143

Note 18: amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice

Rubriques	Amortissements ou dépréciations cumulés N - 1	Dotations de l'exercice Transferts	Reprises de l'exercice Transferts	Amortissements ou dépréciations cumulés N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions				
Immobilisations				
Parts de sociétés				
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements				
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	13			13
Total	13			13

Montants cumulés

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	112 181			112 181
Immobilisations				
Parts de sociétés	112 181			112 181
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 335 907			1 335 907
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	55	13		42
Total	1 448 143	13		1 448 130

Note 19: état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	112 181	112 181	118 475	101 802	105 672
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 687	2 687	5 722	2 687	5 698
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	132 908	132 908	161 748	142 917	175 179
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	136 137	136 137	156 270	152 199	173 874
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	988 548	975 926	1 072 284	968 315	1 059 943
6. Prêts hypothécaires					
7. Autres prêts et effets assimilés					
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	627	627	1 279	601	1 220
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	75 000	75 000	75 000	30 000	30 000
<i>Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	1 448 088	1 435 466	1 590 778	1 398 521	1 551 586
<i>Dont placements effectués hors OCDE</i>					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte : - placements immobiliers - titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - autres OPCVM - obligations et autres titres à revenu fixe					
11. Autres instruments financiers à terme : - stratégie d'investissement ou de désinvestissement - stratégie de rendement - autres opérations					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 448 088	1 435 466	1 590 778	1 398 521	1 551 586

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 448 088	1 435 466	1 590 778	1 398 521	1 551 586
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés :	988 548	975 926	1 072 284	968 315	1 059 943
- dont décote non encore amortie		17 017		20 711	
- dont prime de remboursement non reprise		4 558		4 902	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	459 540	459 540	518 494	430 206	491 643
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés					
Placements évalués selon l'article R 343-11 et instruments financiers à terme rattachés					
Autres instruments financiers à terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 447 461	1 434 839	1 589 499	1 397 920	1 550 366
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés					
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	627	627	1 279	601	1 220
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France					
Autres affectations ou sans affectation					
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	30 097	30 097	30 097	42 880	42 880
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					

1 - Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
Immeubles d'exploitation	259	259	376		
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	259	259	376		
Autres immobilisations	111 922	111 922	118 099	101 802	105 672
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	111 922	111 922	118 099	101 802	105 672
Total	112 181	112 181	118 475	101 802	105 672

Note 20 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N - 1			
	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Créances	210 158	214 313	- 4 143	- 12	202 457	205 985	- 3 528	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 025	16 877	- 4 840	- 12	11 797	16 025	- 4 228	
Primes à annuler	- 8 351	- 3 705	- 4 646		- 7 183	- 2 955	- 4 228	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	20 376	20 582	- 194	- 12	18 980	18 980		
Créances nées d'opérations de réassurance	2 739	2 343	396		7 572	7 176	396	
Autres créances	195 394	195 093	301		183 088	182 784	304	
Personnel								
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 643	1 342	301		1 014	713	301	
Débiteurs divers	193 751	193 751			182 074	182 071	3	
Dettes pour dépôts	5 574	5 574			5 106	5 106		
Autres dettes	360 688	360 674	14		388 564	388 460	153	- 49
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	160 752	160 738	14		166 659	166 555	153	- 49
Dettes envers les sociétaires	154 224	154 224			159 483	159 483		
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 528	6 514	14		7 176	7 072	153	- 49
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 754	2 754			3 645	3 645		
Dettes envers les établissements de crédit	8 497	8 497			6 578	6 578		
Autres dettes	188 685	188 685			211 682	211 682		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
Personnel	1 796	1 796			2 205	2 205		
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 497	1 497			2 978	2 978		
Créanciers divers	185 392	185 392			206 499	206 499		

Note 21 : montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Aucune.

Note 22: liste des filiales et participations

Filia-MAIF ne possède aucune participation dans laquelle elle détient plus de 10 % du capital.

Note 23: entreprises dont Filia-MAIF est l'associée indéfiniment responsable

Dénominations	Siège social	Forme juridique
Delta Parc	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI
Inter Mutuelles Assistance	118 avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
Locamut I	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI

Note 24: créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Postes du bilan	Montant N			Montant N - 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques						
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres						
Créances	187 907		187 907	178 536		178 536
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Autres créances	187 907		187 907	178 536		178 536
Comptes de régularisation/ actif						
Passif						
Provisions techniques	1 206		1 206	1 262		1 262
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres	1 206		1 206	1 262		1 262
Provisions d'égalisation						
Autres provisions techniques						
Dettes	190 835	180	191 015	209 153	13	209 166
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 907		4 907	4 584		4 584
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 754		2 754	3 645		3 645
Autres dettes	183 174	180	183 354	200 924	13	200 937
Comptes de régularisation/ passif						

Note 25 : passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2016.

Note 26 : composition de l'actionariat

Le capital social, composé de 750 000 actions d'un nominal de 152,45 €, est détenu à hauteur de 95 % par la MAIF et de 5 % par la Casden Banque Populaire.

Note 27 : capitaux propres

Rubriques	Montant N - 1	Mouvement de l'exercice	Montant N
Capital social	114 338		114 338
Réserves réglementaires	34 633	- 34 633	
Réserve de capitalisation	34 633	- 34 633	
Réserves prévues par les statuts	82 669	40 653	123 322
Réserve de sécurité	82 669	40 653	123 322
Réserves diverses	2	34 634	34 636
Report à nouveau	4 482		4 482
Résultat de l'exercice 2015	40 654	- 40 654	
Résultat de l'exercice 2016		31 993	31 993
Total	276 778	31 993	308 771

Note 28 : provisions pour risques en cours

Aucune provision pour risques en cours n'est comptabilisée.

Note 29 : règlement des sinistres

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
a. Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer	52 896	50 486
b. Excédent ou insuffisance net au titre des exercices antérieurs		
Provisions pour sinistres à l'ouverture	904 952	911 189
Prestations payées	180 806	175 618
Provisions pour sinistres à la clôture	675 692	663 000
Excédent net (+)	48 455	72 571
Insuffisance nette (-)		

Note 30 : évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire 2014	Exercice de survenance		
	2012	2013	2014
Règlements	410 383	389 772	293 675
Provisions	112 527	151 759	239 564
Total sinistres	522 909	541 531	533 239
Cotisations acquises	600 178	610 667	612 497
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	87,13 %	88,68 %	87,06 %

Année d'inventaire 2015	Exercice de survenance			
	2012	2013	2014	2015
Règlements	423 242	411 838	399 295	286 316
Provisions	93 841	108 992	112 650	241 952
Total sinistres	517 083	520 831	511 944	528 269
Cotisations acquises	600 217	610 700	612 554	622 047
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	86,15 %	85,28 %	83,58 %	84,92 %

Année d'inventaire 2016	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements	432 547	422 813	421 241	386 293	300 689
Provisions	77 804	82 171	79 997	134 096	244 536
Total sinistres	510 350	504 984	501 239	520 389	545 225
Cotisations acquises	600 215	618 611	601 440	621 853	626 767
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	85,03 %	81,63 %	83,34 %	83,68 %	86,99 %

Note 31 : clause de réserve de propriété sur immobilisations

L'intégralité des acquisitions d'immobilisations était réglée au 31 décembre 2016.

Note 32 : produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice rattachés au poste de créances et dettes

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits à recevoir rattachés aux créances au titre de l'exercice		
Personnel		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etats et autres collectivités publiques	616	
Débiteurs divers et créditeurs divers	1 757	1 882
Total	2 373	1 882
Charges à payer rattachés aux dettes au titre de l'exercice		
Personnel	1 796	2 205
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 132	1 085
Etats et autres collectivités publiques	328	1 853
Débiteurs divers et créditeurs divers	181 349	177 525
Total	184 605	182 667

Note 33 : comptes de régularisation

Actif	Montant N	Montant N - 1
Intérêts et loyers non échus	15 643	16 292
Autres comptes de régularisation	3 213	2 915
Charges constatées d'avance	49	18
Cotisations, acceptations, comptes non reçus		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 164	2 897
Total	18 856	19 207
Passif	Montant N	Montant N - 1
Comptes de régularisation	15 786	13 900
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	15 786	13 900
Sinistres payés, acceptations, comptes non reçus		
Commissions, acceptations, comptes non reçus		
Total	15 786	13 900

Note 34 : titres émis

Aucun titre n'a été émis par l'entreprise.

Note 35 : ventilation des provisions

Rubriques	Montant N - 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour litiges en cours	995			995
Provision pour risques et charges	127	78		205
Total	1 122	78		1 200

Compte de résultat**Note 36 : ventilation des produits et charges des placements**

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Produits						
Revenus des placements immobiliers		5 433	5 433		3 996	3 996
Revenus des autres placements		34 396	34 396		35 319	35 319
Autres produits des placements		10 529	10 529		18 632	18 632
Total produits des placements		50 358	50 358		57 947	57 947
Charges						
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		365	365		293	293
Autres charges des placements		9 132	9 132		13 773	13 773
Total charges des placements		9 497	9 497		14 066	14 066

Note 37 : ventilation des opérations techniques par catégorie

Rubriques	Catégories					
	Dommages corporels	Automobile			Dommages aux biens	Catastrophes naturelles
		Responsabilité civile	Dommages	Total		
1. Cotisations acquises	79 395	147 978	172 615	320 593	135 809	14 435
a. Cotisations	79 395	147 978	172 615	320 593	135 814	14 435
b. Charges des provisions pour primes non acquises				1	6	
2. Charges des prestations	21 655	122 857	141 846	264 703	94 663	17 284
a. Prestations et frais payés	28 597	107 466	139 747	247 213	97 995	15 844
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	- 6 942	15 391	2 100	17 490	- 3 332	1 441
A. Solde de souscription	57 740	25 121	30 769	55 890	41 146	- 2 850
5. Frais d'acquisition	17 626	15 535	11 141	26 675	14 357	
6. Autres charges de gestion nettes	6 330	7 407	7 187	14 595	13 426	
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	23 956	22 942	18 328	41 270	27 784	
7. Produits des placements	4 995	16 531	672	17 203	4 158	
C. Solde financier	4 995	16 531	672	17 203	4 158	
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	541	1 654	2 410	4 064	3 752	8 169
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		- 11	124	113	98	7 841
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		- 344	- 14	- 358	- 87	330
13. Commissions reçues des réassureurs	2	50	87	136	527	
D. Solde de réassurance	- 539	- 1 959	- 2 214	- 4 173	- 3 214	3
Résultat technique	38 240	16 751	10 898	27 649	14 306	- 2 847
Hors compte						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)		1	1	2	6	
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)			1	1		
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	134 395	506 202	18 446	524 648	62 634	41 753
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	146 378	499 415	16 346	515 761	64 503	40 313
18. Autres provisions techniques (clôture)	14 458	104 129	4 406	108 535	14 812	
19. Autres provisions techniques (ouverture)	9 416	95 525	4 406	99 931	16 275	

Note 37 : ventilation des opérations techniques par catégorie (suite)

Rubriques	Catégories						Total général
	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Affaires directes Total	Acceptation en assurance	
1. Cotisations acquises	19 988	14 228	28 730		613 177	13 129	626 305
a. Cotisations	19 988	14 228	30 325		614 778	13 129	627 907
b. Charges des provisions pour primes non acquises			1 595		1 601		1 601
2. Charges des prestations	26 251	30 861	30 003		485 420	11 956	497 377
a. Prestations et frais payés	17 614	22 595	28 056		457 912	12 012	469 924
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	8 637	8 266	1 948		27 508	-56	27 452
A. Solde de souscription	- 6 263	- 16 633	- 1 274		127 756	1 172	128 929
5. Frais d'acquisition	2 531	2 167	3 216		66 572		66 572
6. Autres charges de gestion nettes	2 007	856	1 760		38 973		38 973
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 538	3 023	4 975		105 546		105 546
7. Produits des placements	3 581	889	426		31 251		31 251
C. Solde financier	3 581	889	426		31 251		31 251
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	243	63	294		17 125		17 125
10. Part des réassureurs dans les prestations payées			25		8 076		8 076
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	- 509				- 624		- 624
13. Commissions reçues des réassureurs	8		- 69		604		604
D. Solde de réassurance	- 744	- 63	- 338		- 9 069		- 9 069
Résultat technique	- 7 963	- 18 830	- 6 161		44 392	1 172	45 564
Hors compte							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)			14 182		14 190		14 190
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)			12 587		12 589		12 589
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	118 539	32 970	4 083		919 022	1 206	920 228
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	109 896	24 704	2 135		903 690	1 262	904 952
18. Autres provisions techniques (clôture)	1 214				139 020		139 020
19. Autres provisions techniques (ouverture)	1 221				126 843		126 843

Note 38 : charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Salaires	170	137
Charges sociales	105	64
Autres (y compris facturation aux sociétés du groupe)	- 208	- 142
Total	67	59

Note 39 : commissions allouées

Le montant des commissions versées n'est pas significatif.

Note 40 : cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 41 : entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 42 : ventilation par nature des charges par destination

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Commissions	394	- 36
Achats et autres charges externes	182 971	180 185
Impôts, taxes et versements assimilés	2 578	3 494
Charges de personnel	67	59
Autres charges de gestion courante	365	1 069
Dotations aux amortissements et provisions	- 18	
Total	186 357	184 771

Pour l'essentiel, les frais généraux proviennent de la refacturation par la MAIF à Filia-MAIF des charges nécessaires à son activité, soit 179 333 milliers d'euros en 2016.

Note 43 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue en 2016.

Note 44: situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels						
Charges non déductibles temporairement						
À déduire l'année suivante						
Participation des salariés	2 143		1 684	2 143	1 684	
Autres	1 055		1 047	1 055	1 047	
À déduire ultérieurement						
Provisions techniques	45 036			450	44 586	
Autres provisions	350	172	5	22	345	150
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Écarts des valeurs liquidatives des OPCVM	45 732		42 802	45 732	42 802	
Total	94 316	172	45 538	49 402	90 464	150
II - Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins-values à long terme						
III- Éléments de taxation éventuelle						

Note 45 : répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	52 554	17 724	- 2 727	14 997	34 830	37 557
Exceptionnel	- 5 918	- 2 037		- 2 037	- 3 881	- 3 881
Participation des salariés	- 1 683				- 1 683	- 1 683
Total	44 953	15 687	-2 727	12 960	29 266	31 992

Note 46 : produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits exceptionnels		
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Autres produits exceptionnels	224	2 475
Total	224	2 475
Charges exceptionnelles		
Valeurs nettes d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles ¹	6 143	1 608
Total	6 143	1 608

1 - Dont 4 500 milliers d'euros versés au FME.

Note 47 : produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Autres produits non techniques		
Reprise de la réserve de capitalisation		732
Commissions d'acquisitions non techniques	183	198
Total	183	930
Autres charges non techniques		
Dotation à la réserve de capitalisation		776
Destination Autres charges non techniques	2 743	2 448
Total	2 743	3 224

Autres informations**Comptes consolidés**

Les comptes de Filia-MAIF sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société mère du groupe MAIF :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance. Les comptes sont publiés dans le dossier annuel de l'exercice.

Engagements de retraites et avantages similaires

Les avantages postérieurs à l'emploi sont couverts par des contrats d'assurance.

● Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant de la provision correspond à l'engagement (63 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (- 12 milliers d'euros), soit un montant de 75 milliers d'euros.

Cet engagement correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et calculé conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

La gestion de ce fonds est confiée à Parnasse-MAIF. Aucune cotisation n'a été versée en 2016.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants :

- la table de mortalité,
- le taux de charges sociales,
- l'âge de départ à la retraite,
- le taux de rendement interne estimé,
- le taux de progression du salaire,
- le taux d'actualisation,
- le taux de rotation du personnel.

• **Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance**

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1% de la masse salariale brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999. La cotisation de 1% (2 milliers d'euros pour 2016) est versée mensuellement.

Plan d'épargne retraite collectif (Perco) groupe

L'accord relatif au Compte épargne temps du 22 juillet 2014 permet le transfert de tout ou partie du Compte épargne temps du salarié vers le Perco groupe.

L'accord prévoit un abondement de l'entreprise dans la limite de 10 jours transférés par an et par salarié.

Pour 2016, cet abondement est fixé à 75%. Aucun transfert n'a été réalisé vers le Perco en 2016.

En cas de versements volontaires du salarié dans le Perco, l'entreprise prévoit également un abondement dont les modalités sont définies dans l'accord. Aucun versement volontaire n'a eu lieu en 2016.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2016 est de trois personnes (trois cadres). L'effectif en 2015 était de deux personnes.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Il n'a pas été accordé d'avances et de crédits, pendant l'exercice 2016, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

Les branches pratiquées

05

La liste des branches pratiquées en France

(article R 321-1 du Code des assurances)

- 1- Accidents
- 2- Maladies
- 3- Corps de véhicules terrestres
- 6- Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7- Marchandises transportées
- 8- Incendies et éléments naturels
- 9- Autres dommages aux biens
- 10- Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12- Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13- Responsabilité civile générale
- 16- Pertes pécuniaires diverses
- 17- Protection juridique
- 18- Assistance

maif.fr

Retrouvez-nous aussi sur   

Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré RCS Niort 341 672 681

CS 20000 - 79076 Niort cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

06/2017 - Réalisation : Philippe Serrure pour le Studio de création MAIF

Photos : Corinne Brisbois/MAIF, Emmanuelle Brisson/MAIF, Olivier Moritz/MAIF, nmphoto/Fotolia, Sdecoret/Fotolia.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

